

Venise devenait maîtresse de Padoue, de cette ville antique d'où elle tirait son origine. Il fut stipulé, dans l'acte de prise de possession, que la ville conserverait son université et ses manufactures de laine, et que le sel serait fourni à ses habitants, par les salines de la république, au même prix qu'à ceux de Vicence et de Vérone.

Lorsque les députés vinrent mettre aux pieds du doge les clefs et le drapeau de leur ville : « Allez, leur dit-il, vos péchés vous sont remis. »

Ces paroles semblaient annoncer l'oubli de toute injure. Elles furent cruellement démenties.

François Carrare et son fils, en arrivant à Venise, furent déposés dans un couvent de l'île de Saint-George, à l'extrémité de la ville. Apparemment qu'on voulut éviter de la leur faire traverser en plein jour. Ils avaient fait une guerre trop vive aux Vénitiens pour ne pas mériter les vociférations de la populace. Le lendemain ils furent amenés en présence de la seigneurie. A genoux devant le doge, ils implorèrent la clémence de la république. C'était alors l'usage de mêler toujours des paroles de l'Écriture Sainte aux discours publics. « J'ai péché, seigneurs, s'écriait François Carrare, ayez pitié de nous. »

Le doge leur fit signe de se relever, puis de prendre place à ses côtés, et s'adressant au père, répondit à peu près en ces termes : « Vous avez constamment manifesté, envers la république, « ingratitude et inimitié. Fidèle en cela aux exemples domestiques, vous avez surpassé les crimes de vos aïeux, et élevé un fils qui paraît disposé à « égaler les vôtres. Qu'espérez-vous ? De nouveaux bienfaits ? ils ne vous changeraient pas. La permission de vous justifier ? il n'y a pour vous ni « excuses ni pardon. Parjure envers la république, « vous lui avez suscité des ennemis, comme votre « père, qui implorait notre secours contre les « Esclavons, et dans le même temps les excitait « contre nous. Sa perfidie nous coûta Trévise, et il « déclara sa connivence avec le duc d'Autriche en « achetant notre province de lui. Et quel argent y « employa-t-il ? celui que nous venions de lui donner pour des blés qu'il nous avait vendus. Après « cette offense, après la guerre de Gènes qu'il nous « avait suscitée, et dont nous ne sortîmes que par « un miracle, nous voulûmes bien encore lui pardonner. Qu'est-il besoin de vous le rappeler, à vous « qui vintes ici implorer notre clémence ? »

« Le duc de Milan vous a enlevé Padoue ; nous « vous avons aidé à y rentrer. Indulgence, secours, « honneurs, bienfaits, nous vous avons tout prodigué ; vous avez tout oublié ; rien n'a pu changer « la perversité de votre naturel. Aujourd'hui nous « ne pouvons que remercier Dieu de ce qu'il a voulu

« mettre un terme à vos perfidies, et votre sort entre « nos mains. »

XXIX. Carrare garda le silence ; on le conduisit avec son fils aîné dans la même prison où le plus jeune était depuis quelques mois. Il est assez facile de voir ce que Carrare aurait pu répondre à toutes ces imputations. Sa maison régnait dans Padoue depuis près d'un siècle ; l'origine de cette puissance n'était ni plus ni moins pure que celle des autres. Le premier des Carrare avait profité de la popularité de sa famille pour chasser deux chefs qui opprimaient sa patrie, alors république démocratique. Il en était devenu prince, et ce titre lui avait été conféré par une de ces délibérations qui consacraient le droit le plus légitime, si on pouvait raisonnablement les croire libres, spontanées et prises avec maturité. Quelle que fût l'origine de cette puissance, elle avait été reconnue par tous les gouvernements voisins, et notamment par celui de Venise. Elle s'était maintenue, agrandie par tous les moyens qui sont dans la politique et dans les passions humaines. Il y avait eu dans cette famille des usurpations, des crimes de toute espèce ; mais ce n'étaient pas les plus odieux de ces princes qui avaient manqué d'alliés. Plus d'une fois la république avait favorisé leurs injustices. Elle avait deux fois remplacé cette maison sur le trône, et c'était là le seul droit qu'elle eût réellement sur elle. Les Carrare lui devaient en effet toute la reconnaissance dont on est redevable à un voisin qui trouve son intérêt à nous protéger. Ils avaient été inscrits parmi les nobles de Venise, mais ce n'était pas être devenus ses sujets. Plusieurs fois ils avaient pris les armes contre elle, mais ils n'avaient pas toujours été les agresseurs.

Quant à Vicence, cette ville leur avait appartenu à plus juste titre qu'aux Vénitiens ; car elle avait été sujette de Padoue pendant près de cinquante ans, vers la fin du douzième siècle.

Pour Trévise il en était de même : le père de François Carrare l'avait achetée du duc d'Autriche ; et le duc d'Autriche avait pu la vendre, puisque les Vénitiens la lui avaient cédée par un traité. Ils prétendaient donc interdire à l'un la disposition de ce qu'ils lui avaient cédé, et aux autres le droit de l'acquiescer. C'était une étrange prétention, mais elle ne l'était pas davantage que le reproche fait à Carrare d'avoir employé à cette acquisition l'argent des Vénitiens, et quel argent ? celui qu'ils lui avaient donné pour prix du blé qu'il leur avait fourni.

Mais tous ces torts enfin, quand on aurait pu les qualifier ainsi, étaient ceux du père de François Carrare, de ses ancêtres. Pour lui, avant d'être appelé à régner, il s'était vu dépouillé de ses États par la république. Il les avait reconquis, non pas, à la